

Des délégués laïcs à l'Assemblée annuelle de la Conférence des évêques

Cette proposition est inspirée par la réflexion sur la mission des laïcs dans l'Eglise publiée par Bruno Chenu dans La Croix du 25 février 2003 " La citoyenneté en Eglise ".

Une manière entre autres de donner réalité à la participation citoyenne des fidèles serait d'introduire à l'assemblée annuelle de la Conférence des évêques un quota de représentants des laïcs. Actuellement cette assemblée compte 10 représentants des prêtres, 7 des religieux, 3 des religieuses, 1 des moniales, 1 des diacres mais aucun [] de ces femmes et de ces hommes engagés dans leurs communautés, porteurs ou non de lettres de mission, élus ou cooptés par leurs frères et sœurs, servant l'Eglise dans les équipes animatrices, les conseils pastoraux ou économiques, les services de catéchèse, de liturgie, etc.

Les missions qu'ils exercent ont été ardemment souhaitées et définies par les synodes diocésains et par la *Lettre des évêques aux catholiques de France* (novembre 1996). Ces personnes [], dont certaines ont une solide formation théologique, représentent des courants fort divers qui font référence à Vatican II, avec les nuances que l'on sait : chrétiens des parvis, charismatiques, chrétiens plus traditionnels. Elles ont en commun d'assumer à égalité avec [] quelques prêtres [], la responsabilité [] pastorale []. Les prêtres sont représentés à l'Assemblée annuelle des évêques, alors pourquoi pas les fidèles laïcs, à égalité ?

On s'éloigne d'une Conférence épiscopale, dira-t-on. Mais les évêques peuvent se réunir seuls en Conseil permanent. Surtout, les rendez-vous périodiques des hauts responsables n'en sont pas à leur premier changement. Les pays voisins connaissent des rassemblements nationaux où le laïcat est représenté [] : les Katholikentag (KT) en Allemagne, le Conseil interdiocésain des laïcs (CIL) en Belgique. Des Eglises-sœurs protestantes et anglicanes tiennent régulièrement des assemblées décisionnelles organisées en collèges de pasteurs et de laïcs.

L'Eglise-communion qui se met en place -et en mouvement- localement, doit se concrétiser institutionnellement à l'échelle nationale. L'heure n'est-elle pas venue de signifier le pluralisme et l'égalité homme-femme, en l'occurrence la parité aussi, par **une Assemblée synodale nationale** ?

[]. D'entendre le désarroi de ces fidèles qui croient ou ont cru au **Tous responsables dans l'Eglise** proclamé par les évêques de France il y a 30 ans ? L'heure n'est-elle pas depuis longtemps venue de dépasser le clivage prêtre-laïc dans les instances nationales responsables ?

On peut penser à une assemblée formée de 3 collèges : évêques, prêtres et religieux/ses, laïcs/ques ? Ce 3ème collège serait composé d'élus-e-es communautés, suivant le nombre de sièges qui lui seraient attribués. Si l'institution de collèges paraissait prématurée, on pourrait, dans un premier temps, élargir l'assemblée à des délégués laïcs, un par province ecclésiastique. Ces provinces ont été réorganisées en 2003. Imaginons 15 délégués élus par leurs pairs des Conseils pastoraux diocésains.

Des prises de parole libres et diverses dans une telle assemblée, comme les synodes diocésains, aurait sans doute un impact [] fort, s'agissant de proposer des valeurs concernant le mariage ou le lien de l'Eglise avec la société, autant de lieux où les laïcs sont en première ligne. Peut-être aussi émergeraient des solutions nouvelles concernant la pratique sacramentelle et les ministères ordonnés. Les cris de faim des communautés dans les déserts d'eucharistie [] auraient sans doute plus de chances d'être prononcés vigoureusement et même d'être entendus.

Il reste beaucoup à faire, (Lettre des évêques aux catholiques de France, novembre 1996).